

**Association Syndicale
du
CANAL de CARPENTRAS**

**Délibération de l'Assemblée des
Propriétaires du 28 mars 2017
Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians**

TOTAL de Voix	
Total de Voix ayant participé au vote	
VOTES	
pour	
contre	
Blanc/nul	

**OBJET : Assemblée Ordinaire des Propriétaires 2017
Bilan d'activité et financier de l'Association 2015**

Conformément à l'article 23 de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004, le Président élabore un rapport sur l'activité de l'association et sa situation financière.

Le Président rappelle que chaque adhérent a pu recevoir dans le courrier d'invitation à la présente Assemblée des Propriétaires, un document de synthèse sur les bilans d'activité et financiers 2015 et 2016. De plus, les versions détaillées des bilans d'activité et financiers ont été mises en ligne sur le site internet de l'ASA et étaient consultables au siège de l'ASA.

Le Président présente le bilan d'activité et financier de l'Association 2015.

Le Président soumet à l'assemblée de propriétaires le bilan d'activité et financier 2015 de l'ASA du canal de Carpentras.

Le résultat du vote est le suivant :

- Vote pour : voix
- Vote contre : voix

L'Assemblée des Propriétaires
Après en avoir délibéré
décide

- d'approuver/ de ne pas approuver le bilan d'activité et financier 2015 de l'ASA du canal de Carpentras.

Pour copie conforme
Le Président